



Rester dans le logement pour mon ami

Par **vertrougejaune**, le **10/03/2009** à **19:06**

je suis veuve depuis 1990. Nous nous étions donnés au dernier des vivants. j ai deux enfants .
je vis avec un ami depuis quelques mois.
nous ne sommes ni pacsés ni déclarés en concubinage. Et ne souhaitons pas obligatoirement
le faire
Si je décède et que je veux que cet ami reste dans ma maison jusqu'a sa mort
que dois je faire?

merci